

## **CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2009**

### SEANCE PUBLIQUE

**1. CHEQUES SPORTS - Modification des conditions d'octroi.**

Le Conseil décide de modifier les critères d'attribution des chèques sport.

**2. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Modification budgétaire 3/2009 -  
Approbation.**

Approuve la modification budgétaire 3/2009 :

Ordinaire Recettes 4 488 105,39

Dépenses 4 391 192,20

Excédent 96 913,19

Extraordinaire Recettes 4 584 000,60

Dépenses 4 584 000,60

**3. FABRIQUE D'EGLISE IMMACULEE CONCEPTION DE DESNIE - Budget de  
l'exercice 2010 - Avis**

Emet un avis favorable à l'approbation du budget de l'exercice 2010 :

Recettes 9 684,12

Dépenses 5 855,00

Excédent 3 829,12

**4. FABRIQUE D'EGLISE NOTRE DAME DE POLLEUR - Budget de l'exercice 2010 – Avis**

Emet un avis favorable à l'approbation du présent budget :

Recettes 15 139,00 €

Dépenses 15 139,00 €

Avec une participation communale de 5 412,99 €.

**5. FABRIQUE D'EGLISE SAINT GEORGES D'ONEUX - Budget de l'exercice 2010 -  
Avis**

Emet un avis favorable à l'approbation du budget de l'exercice 2010 :

Recettes	14 271,08
Dépenses	10 386,75
Excédent	3 884,33

**6. FABRIQUE D'EGLISE SAINT ROCH DE JEHANSTER - Compte de l'exercice 2008 - Avis**

Emet un avis favorable à l'approbation du compte de l'exercice 2008 :

Recettes	17 012,09
Dépenses	19 437,48
Déficit	- 2 425,39

**7. FINANCES - Centre Régional de la Petite Enfance ASBL - Comptes de l'exercice 2008 - Avis / Subvention exercices 2010 - 2011 - Approbation.**

Emet un avis favorable sur les comptes de l'exercice 2008 se clôturant avec un bénéfice à reporter de 18 515,17 € , un bénéfice reporté de 196 727,27 € et une participation communale de 7 351,15 €. Décide d'octroyer une subvention représentant 4,5 % du montant perçu par les gardiennes par journée de garde.

**8. FINANCES - Décisions de Tutelle - Information.**

Prend connaissance des arrêtés de Tutelle pour l'octroi de subventions aux ASBL Compagnons de Franchimont et Royal Syndicat d'Initiative de Theux et de l'adhésion à l'intercommunale Centre funéraire Robermont.

**9. FINANCES - Modification budgétaire 2/2009 - Approbation.**

Approuve la modification 2/2009 :

Recettes ordinaires	13 263 656,96
Dépenses ordinaires	13 256 829,51
Boni	6 827,45
Recettes extraordinaires	6 197 135,94
Dépenses extraordinaires	6 197 135,94

**10. FINANCES - Remboursement des frais de GSM - ADSL - Approbation.**

Approuve la liste annexée à la délibération pour le remboursement des

communications GSM et abonnement ADSL aux Membres du Collège communal et du Personnel communal

- 11. FINANCES - SLF - Prise de participation dans le capital de la Société de développement de Liège - Guillemins -**  
Approuve le point de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2009 relatif à la prise de participation, par la SLF, dans la Société de développement de Liège - Guillemins.
- 12. FINANCES - Zone bleue - Redevance pour le stationnement en zone bleue**  
Le Conseil communal approuve la modification de la redevance pour le stationnement en zone bleue dans le centre de Theux.
- 13. PATRIMOINE - Bien immeuble cadastré Theux, 2ième division, section D n° 492y partie - Décision de procéder à l'achat et fixation des conditions - Approbation**  
Considérant que l'acquisition d'une partie du bien immeuble sis à l'arrière de la rue J. Dossogne, cadastré Theux, 2ème division, section D n°492y , est un élément obligé pour la création d'un complexe scolaire sécurisé et répondant à des normes pédagogiques modernes, marque un accord de principe pour procéder à l'acquisition partielle du bien immeuble susvisé et fixe les conditions de cette acquisition.
- 14. PATRIMOINE - Location par bail de résidence principale de l'immeuble sis rue R. Bagnay, 10/1 et 10/2 - Décision formelle et fixation des conditions - Approbation**  
En vertu de l'article L-1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, c'est au conseil communal qu'il revient de décider de soumettre un bien à la location et d'en fixer les conditions.
- 15. PATRIMOINE - Terrain de football de Polleur, lieux-dits Fays et Parc du Fays - Aliénation des parcelles cadastrées section E numéros 569d, 569k et 573e2 et de la parcelle non cadastrée située entre les parcelles 569k et 573e2 et l'autoroute - Décision de principe de vente et fixation des conditions - Approbation**  
Terrain de football de Polleur : le conseil décide de vendre la parcelle non cadastrée située entre les parcelles 569 k et 573e2 et l'autoroute.
- 16. PATRIMOINE - Aliénation des parcelles cadastrées section E numéros 569d,**

**569k et 573e2 - Acte de vente - Approbation**

Le conseil communal approuve l'acte de vente des terrains de football situés à Polleur au lieu dit 'Croix de Fays'.

**17. PERSONNEL - Convention de mise à disposition de personnel au sein de l'asbl 'Centre culturel de Theux' - Adoption - Prolongation.**

Prolongation pour la période du 18/10/2009 au 17/04/2010 de la convention de mise à disposition de Mme Michèle GONAY en qualité d'Employée d'Administration D1 à mi-temps à titre contractuel (Maribel social) au sein de l'asbl 'Centre culturel de Theux'.

**18. PLAN DE CIRCULATION DE POLLEUR - Décision à prendre quant à l'option avec ou sans "giratoire"**

En suite de l'essai de giratoire, impliquant la mise en sens unique des rue Haute et rue Basse, des réunions avec les riverains en ce compris la réunion du 23/09 entre les délégations représentant la rue Haute, la rue Basse et le Collège communal, des réunions de commissions commnale dont celle de ce jour 18h30, le Conseil communal décide d'instaurer un giratoire transitoire dès le 15/10/2009 avec les mesures de sécurité ad hoc.